

CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public
de coopération culturelle
1, rue de l'Audience
95780 LA ROCHE-GUYON
01 34 79 74 42
service.accueil
@chateaudelarocheguyon.fr
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019
Code APE : 9 103 Z



E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial
Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2023 - 27 du 8 décembre 2023

Objet : Vote du Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 8 décembre, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 1^{er} décembre 2023.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter
Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Adeline Kergourlay-Dugast

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon
Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion
du Parc Naturel Régional du Vexin français : Agnès Lanthier
Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de
Seine : Michel Chialvo

Représentants du personnel : Sophie Fournial, Olivier Lopes, titulaires

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury
Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Absents excusés :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Déborah Israel, Thomas Vatel

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 15

Etaient également présents :

- Yann Grillère, invité
- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Coralie Navaro, Responsable Gestion administrative, Service Coordination administrative et budgétaire de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vourch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
(pour la prise de notes)



CONSIDERANT,

Le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2024 soumis aux membres,

A la section d'exploitation**En dépenses**

- Une masse salariale en augmentation de 1,2% par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2023 pour respecter les avenants 198 et 199 de la Convention Collective ECLAT (augmentation des valeurs du point au 1^{er} janvier 2024 ainsi que les coefficients de certains groupes) malgré le non remplacement des postes de responsable du développement culturel et de chargé.e de communication. Aussi, cette masse salariale n'inclut plus les rémunérations des guides-conférenciers qui passent sur le statut de prestataires dès janvier 2024.
- Des dépenses de charges à caractère général en hausse de 9,8% par rapport au Budget Primitif de l'exercice 2023, incluant une augmentation des charges d'énergie et l'intégration des dépenses de prestations de guides-conférenciers, ces derniers devenant prestataires et non plus salariés à partir de 2024.
- Une provision de 20.000 € pour les dépenses imprévues.

En recettes

- Une prévision de recettes d'activités (billetterie, action culturelle, programmation culturelle) fixée sur la moyenne des deux dernières années et prévoyant une augmentation des tarifs de 0,50 €.
- Des subventions d'exploitation prévues stables.
- Des subventions exceptionnelles estimées en cohérence avec la programmation culturelle.
- Une prévision de recettes de mécénat à hauteur de 20.000€.

Que le résultat prévisionnel est équilibré

A la section d'investissement

- La reconduction de crédits pour les opérations non clôturées à ce jour
- La création de deux nouvelles opérations : « Investissement courant 2024 » pour un montant de 75.000 € et « Opérations d'urgence » pour un montant de 238.000 €.

Que le résultat prévisionnel est équilibré

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

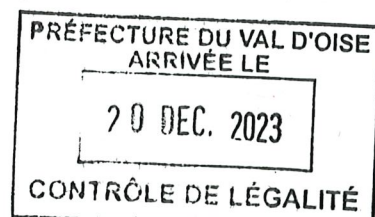
VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif du Budget Principal de l'exercice 2024.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15



Pour extrait conforme au registre des délibérations
La Présidente de l'E.P.C.C.
Patricia José

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le